



Instructions pour les nouveaux adhérents Pour la saison 2023-2024

Votre dossier pour être instruit doit être rempli pour la saison 2023-24, de la façon suivante :

Pour éviter d'avoir des documents séparés nous les avons tous intégrés dans le même dossier d'inscription sauf pour les documents relatifs aux questionnaires de santé.

1. 1ère partie fiche d'inscription (renseignements sur l'adhérent _ pages 1 et 2):

Le SAS souhaite que toutes les sections utilisent la même trame de document en donnant la liberté aux sections de le compléter en fonction de ses besoins. Nous vous demandons de remplir cette première partie intégralement.

Pour les majeurs nous vous demandons de nous fournir pour cette saison un certificat médical de moins d'un an qui sera valable pour les 3 années à venir si vous faites préciser sur celui-ci les deux points suivants:

- **Tennis de Table**
- **En compétition** (Pour les licenciés en loisir nous souhaitons que cette mention soit précisée car en cas de passage de loisir en compétition le certificat ne sera pas à refaire).

Vous pouvez utiliser le certificat intégré dans le document et le faire remplir par votre médecin.

Pour ceux qui viennent d'un autre club vous devez nous fournir un certificat médical de moins d'un an portant les mentions ci-dessus

Pour les mineurs le certificat médical n'est plus à fournir sauf si vous répondez oui à une question du questionnaire de santé pour les mineurs.

N'oubliez pas de signer cette partie.

2. Le bordereau de demande de licence FFTT (23-2) saison 2023/24 pages 3 et 4

Sur le folio 23-2 Il est obligatoire de nous transmettre **une adresse électronique** car la licence étant dématérialisée, vous recevrez directement votre identifiant et votre code d'accès (à conserver) par courriel pour la télécharger. Pour les adultes le code postal et la ville de naissance doivent être renseignés.

Ce folio du document doit être signé.

Sur le folio 23-2-2 l'assurance étant incluse dans le prix de la licence, nous vous remercions de cocher la case correspondante (« Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base, ... »). Il est toujours possible de souscrire à l'assurance complémentaire proposée par la FFTT, il suffit de compléter le document et de payer le complément séparément dont le libellé du chèque sera « MAIF »

3. Le règlement général à toutes les sections de SAS : **à signer (page 5)**

4. Le règlement de SAS Section Tennis de Table : **à signer (page 6 et 7)**

5. Questionnaire de santé pour les mineurs (ce document étant personnel il est à garder)

6. Le paiement de la cotisation est à faire en totalité même si vous souhaitez payer en plusieurs fois. (Inscrire au dos de chaque chèque la date de leur encaissement). Pour tout autre mode de paiement, merci de vous adresser au Président.)

Vous trouverez le planning prévisionnel des entraînements ainsi que les tarifs sur notre site dont le lien est le suivant :

<https://sas-tennisdetable.fr/>

Et pour toutes correspondances au secrétariat : secretariat@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr

Ou au correspondant du club : contact@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr

Les championnats nationaux, régionaux et départementaux (de la N1 à la D5) par Equipes Séniors débutent les 22, 23 et 24 septembre 2023. Le 1^{er} tour du Critérium Fédéral a lieu le weekend du 13 au 15 octobre 2023. Les inscriptions au Critérium Fédéral en national, sauf pour la N1, et régional sont à faire obligatoirement avant le 8 septembre 2023 et avant le 22 septembre 2023 pour le départemental.

Le Secrétaire SAS Tennis de Table
Alain Scolan